

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1<sup>er</sup> février 2024

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240201-DEL01022024\_03-DE

**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procurations : 4**

**Présents (9) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente  
Philippe Cordier, Adjoint au Maire  
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale  
François Diot, Conseiller Municipal  
Jacqueline Pasin, Administratrice  
Nathalie Gemza, Administratrice  
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice  
Gérard Ferrand, Administrateur  
Roger Clay, Administrateur

**Excusés (4) :**

Denis Thuriot, Président - procuration à Martine Mazoyer  
Cécile Dameron, Adjointe au Maire - procuration à Philippe Cordier  
Hervé Barsse, Conseiller Municipal - procuration à Myrienne Bertrand  
Serge Jentzer, Administrateur - procuration à Jacqueline Pasin

**DEL01022024- 03**

## CONVENTION DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE AVEC LE CCAS DE CHALLUY

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt porté par la commune de Challuy au Service de Portage de Repas à Domicile du CCAS de Nevers, permettant d'offrir à ses habitants une solution de portage de repas à domicile,

Considérant les modalités de partenariat proposées ainsi que les conditions de participation financière du CCAS de Challuy déterminées sur le reste à charge calculé comme suit :

MONTANT de la participation par repas pour le semestre concerné =

$[(\text{dépenses} - \text{recettes dédiées au service}) / \text{nombre de repas servis}] * \text{nombre de repas servis aux habitants de Challuy durant ce semestre.}$

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat 2024 à 2026 avec le CCAS de Challuy soumise à votre examen,
- D'autoriser le Président du CCAS à signer tout document en rapport avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**

